Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département de la Vendée

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

27. ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ 29 RUE SAINT JACQUES APPARTENANT À MADAME CHANTAL GUILLOTEAU – Rapporteur : Philippe LECHAT

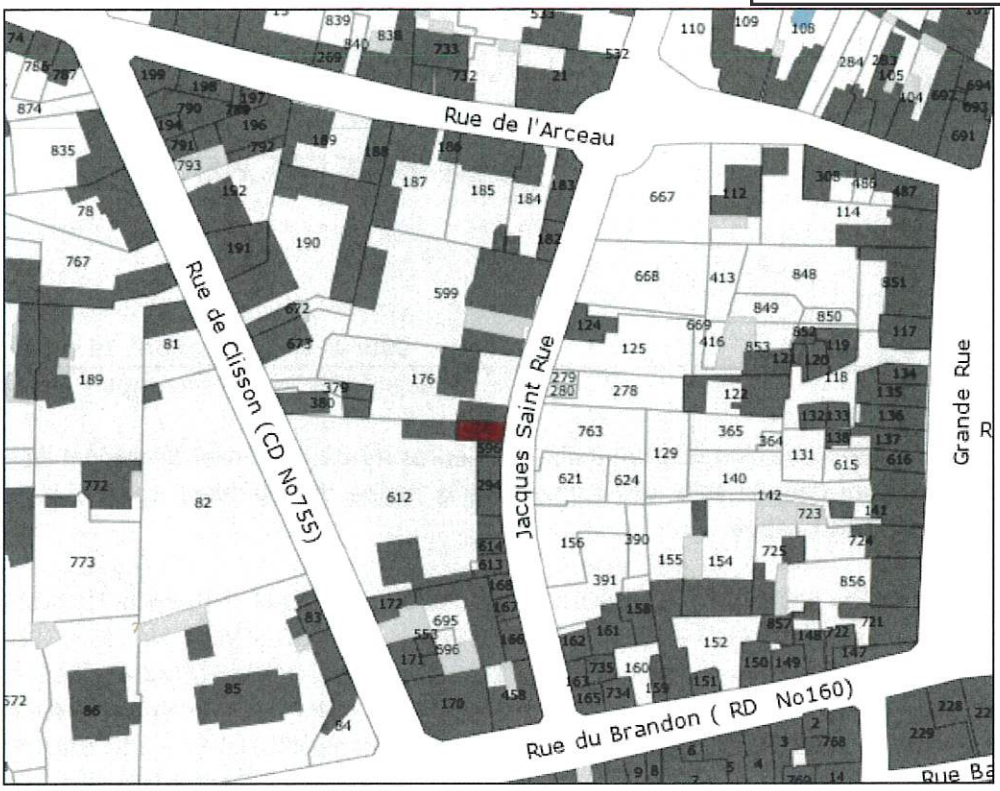
La Ville a l'opportunité d'acquérir un bien à usage d'habitation situé 29 rue Saint Jacques et cadastré section AC numéro 175 d'une contenance de 51 m² appartenant à Madame Chantal GUILLOTEAU.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche plus globale de réflexion sur un cheminement piétonnier allant de la rue Saint Jacques à la rue de Clisson.

Madame Chantal GUILLOTEAU a donné son accord le 30 juin 2026 pour une cession au prix global de 55 000 € net vendeur. La Ville prendra à sa charge les frais d'acte ainsi que le diagnostic de performance énergétique (DPE), unique diagnostic obligatoire pour cette vente étant donné la déconstruction projetée dudit bien.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL27-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2026,
Vu l'accord de Madame Chantal GUILLOTEAU du 30 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 23 septembre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition du bien situé 29 rue Saint Jacques appartenant à Madame Chantal GUILLOTEAU cadastré section AC numéro 175 d'une contenance globale de 51 m² au prix de 55 000 euros net vendeur, en sus les frais d'acte et les frais liés au DPE étant à la charge de la Ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS
85500 (Vendée)
R.F.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026